

# EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## 1<sup>er</sup> degré 2014/2015

### Politique départementale et appels à candidature

L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le département de la Gironde participe à la politique globale de la Refondation de l'école de la république. Elle s'inscrit dans le cadre de la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 parue au Bo n° 19 du 9 mai 2013 concernant les actions éducatives.

Elle a pour objectif de :

- Lutter contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales
- Offrir à chaque élève, par l'articulation entre champs disciplinaires et artistiques, de meilleures conditions d'apprentissages des savoirs fondamentaux.
- participer à la construction un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent permettant à l'élève de s'approprier et d'acquérir des connaissances, des références et des démarches artistiques et culturelles variées

En confrontant les élèves à des œuvres d'art et des esthétiques variées, l'éducation artistique et culturelle permet la construction d'un regard sensible et référencé, et contribue à l'émancipation et l'intégration sociale de chacun.

En offrant aux élèves la possibilité de vivre des expériences de pratiques artistiques riches et singulières, elle permet à chacun d'exprimer et de valoriser ses talents, et de renforcer la confiance en soi indispensable à la réussite scolaire.

La politique d'EAC en Gironde s'inscrit dans le projet académique « Objectifs 2015 » et s'appuie sur une collaboration étroite entre des partenaires institutionnels et culturels garantissant la cohérence du parcours de l'élève.

Les dispositifs artistiques et culturels proposés sont ainsi le résultat d'une co-construction entre la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) de la Gironde, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Aquitaine, les collectivités territoriales, et des structures artistiques et culturelles de Gironde. Ils reposent sur trois piliers : connaissances, pratiques expérimentées et rencontres d'œuvres, de lieux et des professionnels de l'art et de la culture

La convention départementale qui unit la DSDEN de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde et la DRAC Aquitaine, illustre avec force cette volonté commune d'équité et de cohérence.

Ainsi, s'appuyant sur ce partenariat, Les expérimentations engagées depuis 2012 sur des territoires girondins se poursuivent et se confortent. S'appuyant sur leurs spécificités, elles mettent en synergie les compétences des acteurs politiques, institutionnels, associatifs pour proposer à l'enfant un parcours singulier.

Chaque proposition présentée ici a l'ambition de donner aux écoles du département, la possibilité de développer un projet pédagogique original s'inscrivant dans le volet culturel du projet d'école.

Elle s'accompagne d'un temps de formation obligatoire afin d'améliorer la qualité professionnelle des enseignants dans les domaines artistiques et culturelles et de garantir la qualité des apprentissages.

Vous trouverez dans les pages suivantes le contenu des propositions, les modalités d'inscription, les financements à prévoir, ainsi que les calendriers et les personnes à contacter si vous souhaitez des informations complémentaires.

Afin de répondre à l'objectif d'équité sur le territoire, les candidatures seront étudiées selon les priorités suivantes :

- La pertinence du projet au sein du projet d'école et de son volet culturel
- Les territoires où l'offre culturelle est peu abondante et diversifiée
- Les publics des réseaux de réussite scolaire et réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+)
- Le renouvellement des candidatures des enseignants

**Claude LEGRAND**

*Directeur académique des services de l'éducation nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde.*